



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 30 janvier 2017 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche
Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Jacques Fortin
Daniel Forgues

Était également présente à la séance extraordinaire :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

17-01-18

**1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-19

**2.
RÉSOLUTION – APPUI À PRODUITS MARAÎCHERS 2009 INC.
POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'est engagé à consolider et soutenir les entreprises en place;

CONSIDÉRANT QUE la région a participé financièrement au projet novateur de Produits maraîchers 2009 inc, :

CONSIDÉRANT QUE le Nord-du-Québec est reconnu depuis peu en tant que région agroalimentaire par le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);



CONSIDÉRANT QUE Produits maraîchers 2009 inc. est une entreprise qui se spécialise dans la production de pommes de terre de semence sur le territoire de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'au fil des années, la production de l'entreprise n'a cessé de croître;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepôt de l'entreprise ne répond plus aux normes afin d'accueillir cette production;

CONSIDÉRANT QUE les démarches entreprises afin d'obtenir du financement en vue de l'agrandissement de l'entrepôt ont été vaines à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE Produits maraîchers 2009 inc. participe au développement et à la diversification économiques de la région, et plus particulièrement de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise participe à l'essor de l'agriculture nordique dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie le dépôt de la demande d'aide financière de Produits maraîchers 2009 inc. adressée à la Société du Plan Nord;

ET que copie de cette résolution soit envoyée à M. Jean Boucher, député d'Ungava.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-20

3.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h03.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
directrice générale et greffière